

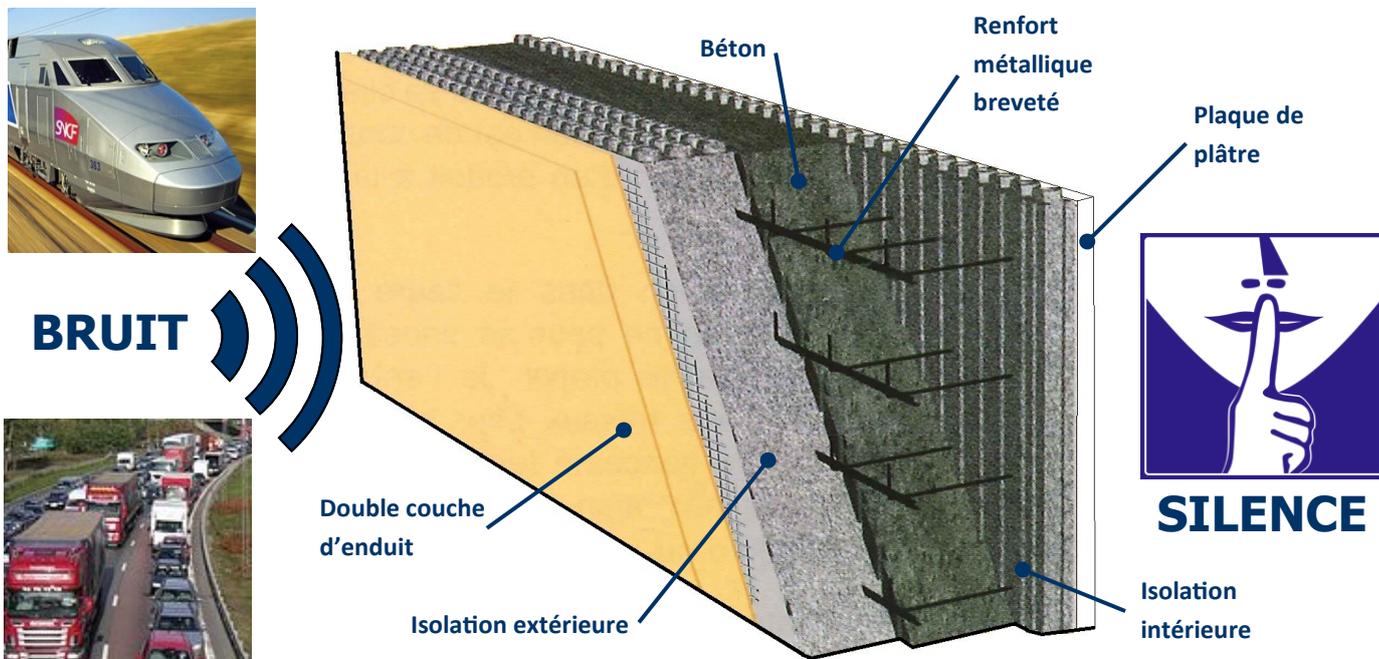
# BLOC COFFRANT ISOLANT PERFORMANCES ACOUSTIQUES

Présentation

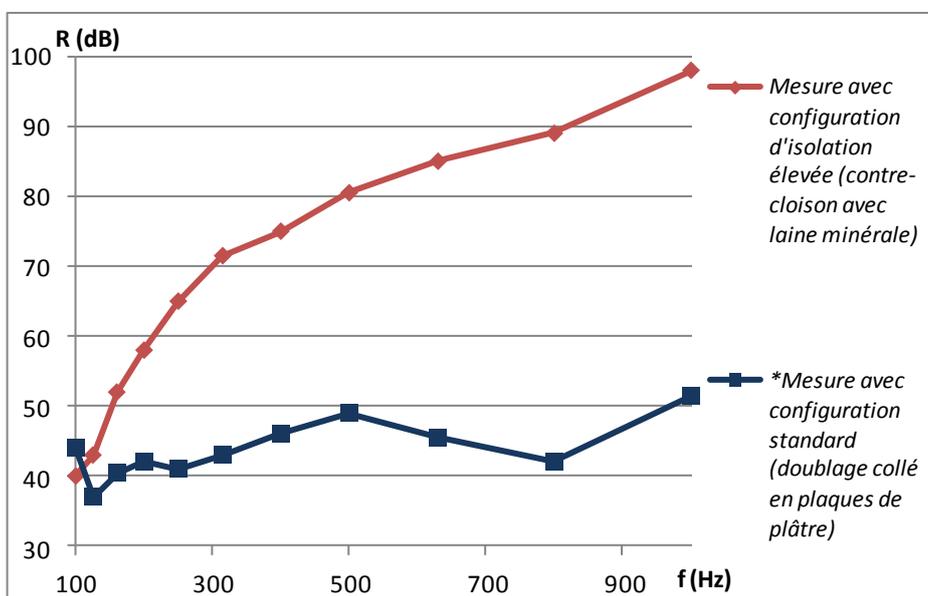
- ✓ Isolation acoustique
- ✓ Rw
- ✓ Rw + C
- ✓ Rw + Ctr



- Très hautes performances acoustiques en isolation intérieure et extérieure
- Qualifié pour une utilisation en zones de bruit intense
- 4 opérations en 1 :
  - Montage des murs
  - Pose de l'isolation extérieure
- Etanchéité
- Isolation phonique



Isolation acoustique extérieure/ intérieure — Blocs coffrants



Les capacités d'absorption phonique des blocs EUROMAC 2 ont été mesurées au CSTB.



Essai CSTB

n°AC14-26050724

Blocs EUROMAC 2

**Rw = 50 dB (-1 ; -4)\***

**Rw + C = 49 dB**

**Rw + Ctr = 46 dB**

Les indices d'affaiblissement acoustiques peuvent aller jusqu'à **70 dB et plus** pour Rw, en fonction de la configuration des revêtements intérieurs et extérieurs.



Les performances évoquées représentent des mesures normalisées en laboratoire. Les performances finales dépendent de l'implantation des blocs, les obligations réglementaires étant basées sur un résultat in situ.

Le non respect de la réglementation en vigueur ne saurait engager la responsabilité d'EUROMAC 2.



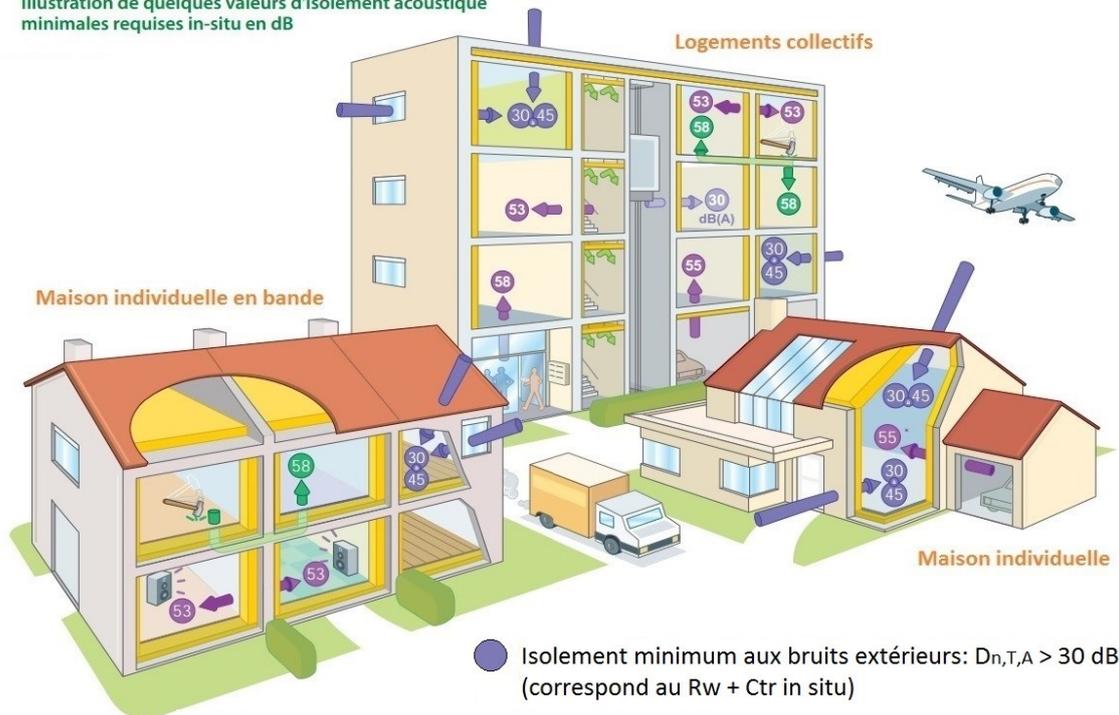
Performant • Écologique • Économique • Isolant sécurisé • Réglementaire • Confort • Parasismique • Rapide et simple

## Que dit la réglementation ?

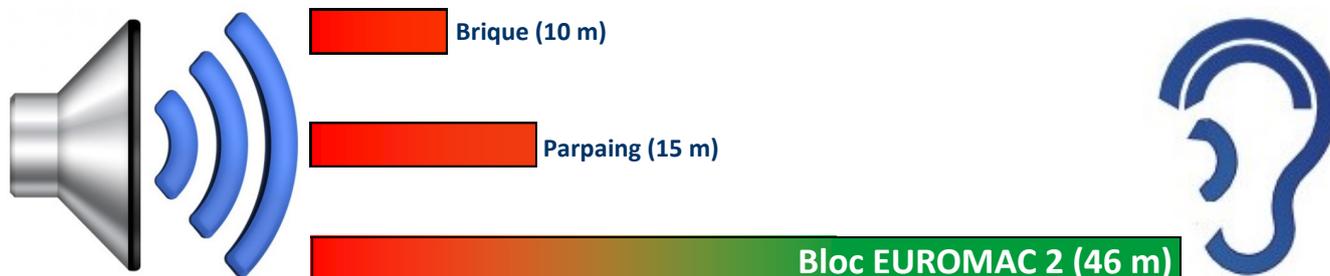
La Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA), dans sa version mise à jour du 1er janvier 2000, définit les seuils d'isolation acoustique minimum.

L'arrêté du 30 juin 1999 (NOR EQUU9900634A) en précise les modalités.

Illustration de quelques valeurs d'isolement acoustique minimales requises in-situ en dB



## Comparaisons



Distances équivalentes en champ libre, pour un même voile porteur.

## Définitions

- Indice d'affaiblissement  $R_w$  : Valeur attribuée à la diminution de l'intensité acoustique entre deux points situés de part et d'autre d'un obstacle
- $R_w + C$  : Correspond à l'isolement vis-à-vis des bruits de voisinage intérieurs
- $R_w + C_{tr}$  : Correspond à l'isolement vis-à-vis du bruit d'infrastructures de transport et d'activités terrestres ou aéroportuaires
- Champ libre : Lorsqu'aucun obstacle ne vient perturber la propagation des ondes sonores émises par une source ponctuelle et omnidirectionnelle, nous sommes dans des conditions idéales de propagation

Pour toutes questions et assistances, contactez notre cellule technique



EUROMAC 2 - 8, rue Philippe Consigny - 57730 FOLSCHVILLER  
Tél. : +33 3 87 29 02 93 - Fax : +33 3 87 91 03 31 - info@euromac2.com  
[www.euromac2.com](http://www.euromac2.com)

